

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2025

cppg.ch
Rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève
Rue Adrien-Lachenal 6, 1207 Genève
Correspondance: CPPG, Case postale 3097, 1211 Genève 3

SOMMAIRE

Message de la Présidente	3
Mot de la Direction	4
Bilan de l'année écoulée	5
– Faits marquants	5
– Octroi des prêts	5
– Nouveaux clients	7
– Ventes aux enchères	8
– Restitution des bonis	8
Statistiques et indicateurs	9
Organisation de la CPPG	11
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2025 audités	14



© FRED MERZ / LUNDI13

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'exercice 2025 restera comme une année de forte activité pour la Caisse publique de prêts sur gages.

Dans un contexte économique et social marqué par des incertitudes persistantes, la mission de la CPPG a démontré une nouvelle fois toute sa pertinence. L'augmentation de notre activité témoigne de la confiance que les Genevoises et les Genevois continuent d'accorder à une institution qui conjugue, depuis plus d'un siècle, utilité publique, accessibilité et rigueur de gestion.

L'année a également été marquée par l'organisation de trois ventes aux enchères publiques qui ont rencontré un intérêt soutenu. Ces ventes constituent une composante essentielle du modèle de fonctionnement de la Caisse et contribuent à garantir l'équilibre économique de son activité tout en assurant la transparence des procédures.

Au-delà des résultats opérationnels, la CPPG a également connu une période d'exposition particulière. Les observations formulées par la Cour des comptes ont suscité un débat public légitime sur la gouvernance, l'organisation et les pratiques de l'institution. Le Conseil d'administration a accueilli ce rapport avec sérieux et responsabilité. Toute institution publique doit savoir entendre les recommandations qui lui sont adressées et les transformer en opportunités d'amélioration.

L'année 2026 a par ailleurs été marquée par plusieurs événements significatifs, notamment un vol dont la Caisse a été victime au printemps. Grâce à la mobilisation rapide des équipes et à la coopération des autorités compétentes, les mesures nécessaires ont été immédiatement prises afin de préserver les intérêts des clients et de renforcer encore nos dispositifs de sécurité.

Ma nomination à la présidence du Conseil d'administration à la fin du mois de mai 2026 ouvre une nouvelle étape dans la vie de l'institution. Cette transition s'inscrit dans une volonté de continuité, mais également d'exigence accrue en matière de gouvernance, de transparence, de maîtrise des risques et de qualité de service.

Le style de gouvernance que je souhaite promouvoir repose sur quelques principes simples : l'institution au cœur, l'écoute, la responsabilité, la collégialité et l'amélioration continue. Une institution publique forte n'est pas celle qui prétend être parfaite ; c'est celle qui sait évoluer, apprendre et s'adapter tout en restant fidèle à sa mission fondamentale.

Cette mission demeure plus actuelle que jamais. La CPPG occupe une place singulière dans l'écosystème genevois. Elle apporte une réponse concrète, rapide et digne à des besoins de financement ponctuels, tout en contribuant à la préservation d'un patrimoine souvent chargé d'histoire et de valeur affective.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Caisse, les membres du Conseil d'administration, ainsi que nos partenaires institutionnels pour leur engagement et leur professionnalisme.

Forte de son histoire et consciente de ses responsabilités, la CPPG aborde l'avenir avec confiance et détermination.

Fabienne Bertolucci
Présidente du Conseil d'administration



© FRED MERZ / LUNDI13

MOT DE LA DIRECTION

2025, une année de défis et de transformation

Sept millions cent cinquante-quatre mille neuf cents francs suisses : c'est le montant total octroyé à nos clients en 2025. Cette année se distingue par une nouvelle progression de 21% par rapport à l'exercice précédent. Si cette hausse est certes liée à la conjoncture actuelle, elle découle également de l'explosion du cours de l'or en 2025.

Par ailleurs, trois de nos ventes aux enchères ont, elles aussi, dépassé le million de francs de chiffre d'affaires. Un record historique qui a permis de générer un bénéfice de CHF 237 377.–, soit une augmentation spectaculaire de plus de 55% par rapport à 2024.

L'année 2025 restera une étape marquante dans l'histoire de notre institution. Elle fut celle de la transformation et du renouveau. À l'image d'un diamant brut que l'on façonne avec soin pour en révéler l'éclat, notre organisation poursuit sa mue afin d'offrir un accueil plus humain, chaleureux et adapté aux réalités contemporaines.

Ce projet de modernisation pose une nouvelle pierre à notre édifice. La volonté affichée était claire : concevoir des locaux plus lumineux, accueillants et fonctionnels. Cette rénovation est également devenue cruciale pour répondre à des exigences sécuritaires en perpétuelle augmentation, garantissant ainsi un environnement serein et protégé. Par ces transformations, la CPPG s'adapte à l'évolution constante des besoins de la population.

Initialement estimé à deux ans, ce chantier audacieux a finalement été condensé sur un peu plus d'une année. Ce choix ambitieux a représenté un véritable défi humain et organisationnel. Malgré la poussière, les opérations de désamiantage, les nuisances et les lourdes contraintes logistiques, la décision de maintenir ouverts les locaux, afin de ne pas pénaliser la clientèle, a été prise.

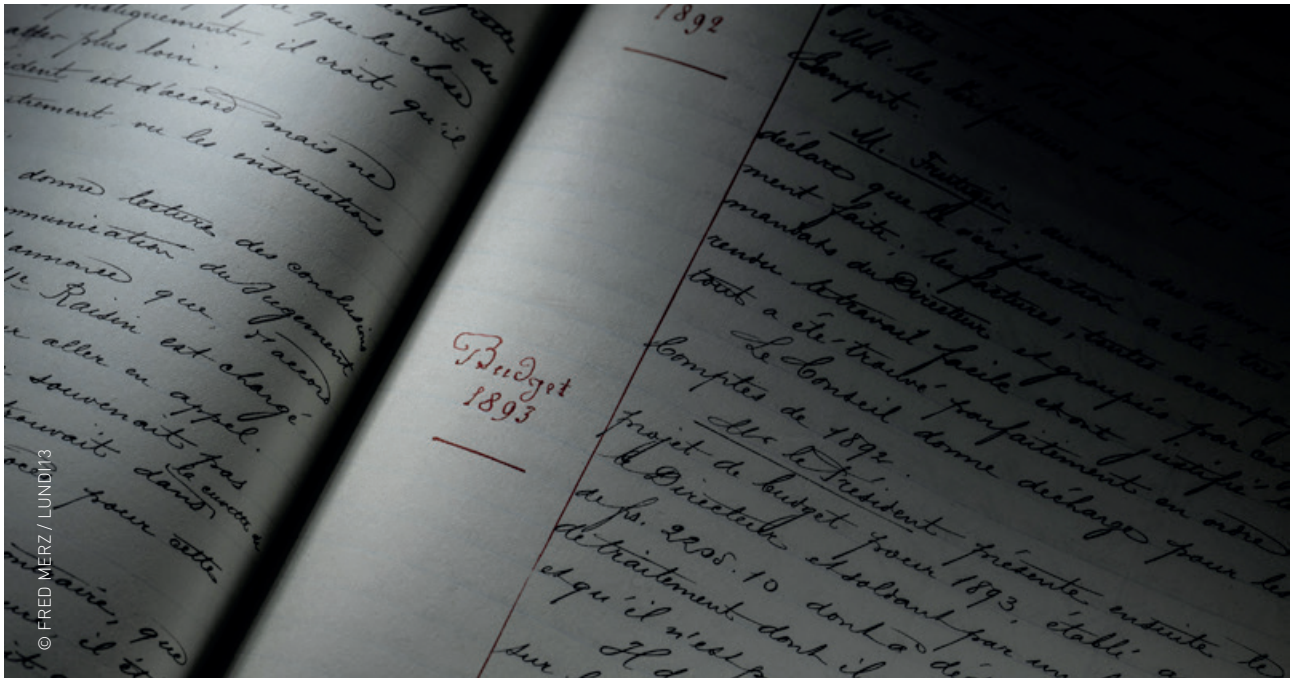
Cette période aura ainsi été celle des sacrifices, de l'adaptation et de la résilience. L'ensemble du personnel a fait preuve d'un engagement remarquable en continuant d'assurer un service de qualité dans des conditions parfois complexes, avec une priorité absolue : accompagner nos clients avec professionnalisme et bienveillance. Nous les en remercions vivement.

Face à une fréquentation en hausse régulière et à une diversification de la typologie de la clientèle toujours plus hétéroclite, reflet des réalités socio-économiques actuelles, nous avons renforcé notre capacité de prise en charge. Le nombre de guichets est ainsi passé de trois à cinq postes de travail. Cette reconfiguration architecturale permet non seulement d'optimiser la fluidité de l'accueil, mais aussi de concilier l'efficacité du service avec les impératifs de protection et de confidentialité indispensables à un établissement moderne.

Plus qu'une simple rénovation, l'exercice 2025 symbolise une évolution profonde de la CPPG : une institution historique qui se modernise, tout en restant strictement fidèle à sa mission sociale et à ses valeurs cardinales de proximité, d'écoute et de service public.

Guendalina Perusset
Directrice

Cédric Ribeiro
Directeur



© FRED MERZ / LUNDI13

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Faits marquants

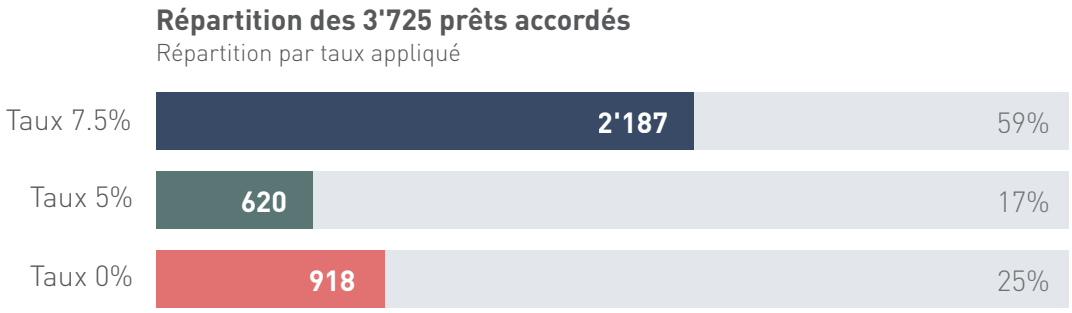
En 2025, l'activité a poursuivi sa croissance avec 3'725 prêts accordés (+4,4%) pour un montant total de CHF 7,1 millions (+21%). L'encours brut atteint CHF 11,3 millions, en hausse de 17%. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse exceptionnelle du cours de l'or durant l'exercice 2025. Les ventes aux enchères confirment leur succès avec un chiffre d'affaires qui a dépassé le million sur les trois ventes, un record, notamment en mars et novembre, tandis que celle du mois de mai a été plus calme en raison des travaux de rénovation. Les trois ventes aux enchères ont, quant à elles, permis de générer un montant total de CHF 351'282.– de bonis en faveur de nos clients. En 2025, CHF 294'139.– ont été restitués aux bénéficiaires. Au 31 décembre 2025, le montant des bonis restant à verser s'élevait à CHF 240'834.–.

Octroi des Prêts

Toute personne majeure, résidant légalement en Suisse, peut se présenter sans rendez-vous aux guichets avec un objet de valeur. En règle générale, la décision d'octroi du prêt est prise immédiatement. Plus rarement, pour les objets de grande valeur, ou présentant des caractéristiques particulières, une consignation d'un à deux jours peut être nécessaire afin de solliciter l'avis d'un expert externe ou d'effectuer des recherches approfondies.

En 2025, 3'725 prêts ont été accordés, soit une augmentation de 4,4% par rapport à 2024. Parmi ces prêts, 918 étaient à taux zéro et 620 à taux préférentiel de 5%. Il a été décidé par le Conseil d'administration durant l'année 2025 d'augmenter le seuil à taux 5%, le faisant passer de 700 à 850 francs. Cela afin de proposer des prêts plus avantageux à un plus grand nombre de nos clients.

L'année 2025 se distingue également par une hausse significative du montant total prêté, atteignant CHF 7'154'900.– soit une augmentation de 21% (+ CHF 1'230'210.–) par rapport à 2024. Rappelons que l'année précédente avait déjà connu une progression notable de 29%.





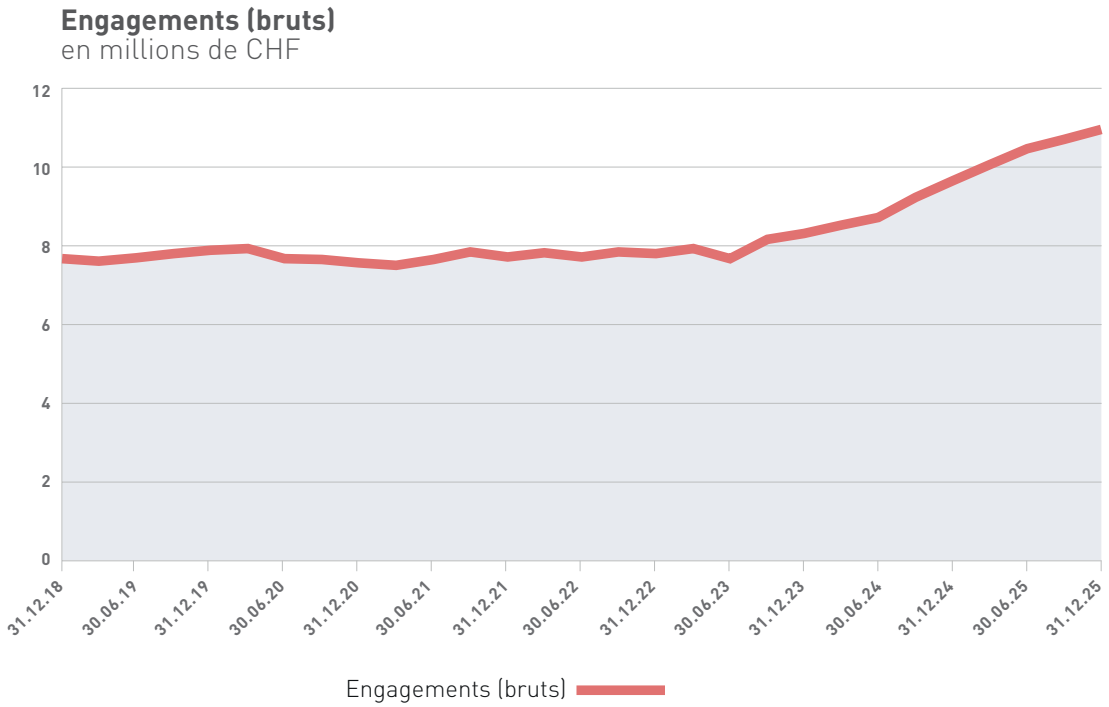
Statistique sur les prêts accordés

Montant des prêts (en CHF*)	2025 Nombre	2025 Valeur	2024 Nombre	2024 Valeur
0 → 350	918	199'770	1000	220'030
351 → 850	830	496'540	682	367'510
851 → 1'500	665	781'840	775	844'400
1'501 → 5'000	1'108	3'266'850	921	2'636'650
5'001 → 10'000	137	1'011'400	154	1'108'600
10'001 → 20'000	50	866'500	26	385'500
20'001 → et plus	17	532'000	11	362'000
Total	**3'725**	**7'154'900**	**3'569**	**5'924'690**

*En 2025, augmentation du seuil à taux préférentiel de 5% de 700 à 850 francs

Situation au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, 5'690 prêts étaient en cours, contre 5'451 prêts en cours au 31 décembre 2024, soit une évolution positive de 4.5%. On observe également une tendance à la hausse de la valeur moyenne des prêts, en lien notamment avec l'augmentation régulière du prix de l'or au gramme sur les marchés.



Le montant total des encours bruts correspondant à l'ensemble des prêts accordés encore ouverts s'élevait à CHF 11'331'020.– au 31 décembre 2025, contre CHF 9'702'385.– un an plus tôt, soit une hausse notable de 16,8%. Les prévisions pour 2026 laissent toujours entrevoir une progression continue et soutenue.

Nouveaux Clients

En 2024, nous avions enregistré une année exceptionnelle avec 429 nouveaux clients.

Pour 2025, cette dynamique s'est poursuivie avec 411 nouveaux clients, certes 18 de moins que l'année précédente mais cela représente néanmoins 8 nouveaux clients par semaine. La répartition par genre fait apparaître une légère majorité de femmes (58%) contre 42% d'hommes.

Nous constatons également une demande plus forte de la clientèle de nationalité suisse, 61% en 2025 contre 55% l'année précédente.

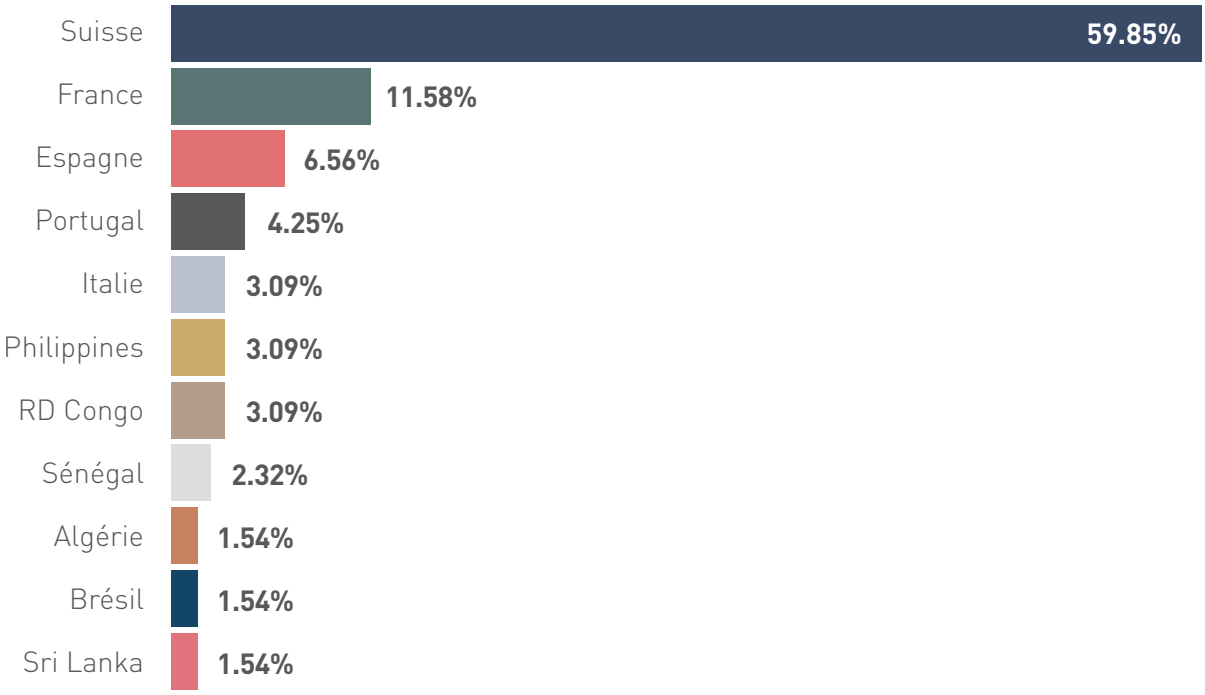
Nombre de nouveaux clients

411

Parité Hommes / Femmes



Nombre de clients actifs aujourd'hui par Nationalité





Ventes aux enchères

Les ventes aux enchères poursuivent leur développement avec une dynamique particulièrement encourageante. Année après année, elles attirent un public toujours plus large, composé tant d'amateurs fidèles que de nouveaux acquéreurs séduits par la diversité et la qualité des objets proposés.

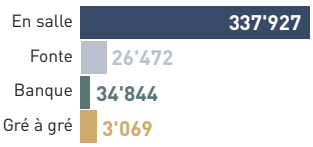
L'intérêt croissant suscité par ces ventes témoigne de la confiance accordée à notre institution ainsi que du rayonnement acquis progressivement sur la scène genevoise. Le bouche-à-oreille, la régularité des résultats obtenus ainsi que l'expérience proposée lors des expositions et des adjudications contribuent à renforcer cette attractivité.

Sans avoir vocation à devenir une maison de ventes traditionnelle, la CPPG affirme progressivement sa singularité dans cet univers, grâce à une approche alliant expertise, accessibilité et mission sociale. Les résultats obtenus permettent par ailleurs de soutenir durablement l'activité de prêts sur gages et d'assurer la continuité des missions fondamentales de la CPPG.

8 mars 2025

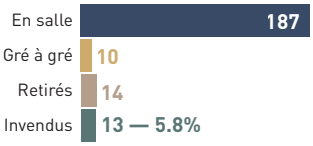
Bénéfice de la vente
96'033

Chiffre d'affaires
CHF 402'312

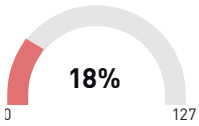


Analyse des lots

Mis en vente
224



Prêts à l'amiable

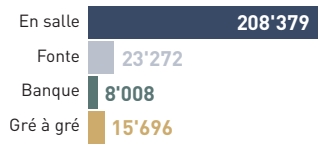


23 prêts
Bonis générés
CHF 129'087

24 mai 2025

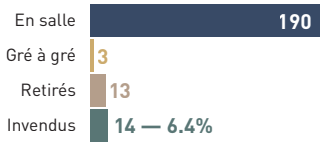
Bénéfice de la vente
60'156

Chiffre d'affaires
CHF 255'355

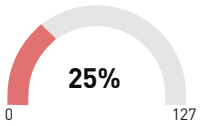


Analyse des lots

Mis en vente
220



Prêts à l'amiable

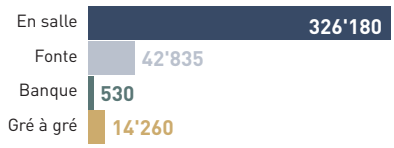


32 prêts
Bonis générés
CHF 96'570

8 novembre 2025

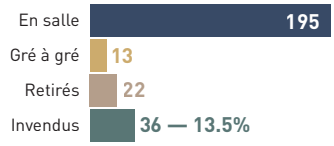
Bénéfice de la vente
81'188

Chiffre d'affaires
CHF 383'805

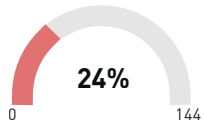


Analyse des lots

Mis en vente
266



Prêts à l'amiable



34 prêts
Bonis générés
CHF 127'625

Restitution des bonis

Les ayants droit sont systématiquement informés du montant qui leur revient après la vente de leurs objets. Un second rappel leur est adressé entre 4 et 6 mois après le premier avis. En 2025, un total de CHF 294'139.– de bonis a été restitué à nos clients. Au 31 décembre 2025, le solde restant à restituer s'élevait à CHF 240'834.–.

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Évolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
2025 –	Jusqu'à CHF 350	5% CHF 351 à CHF 850	7,5% dès CHF 851
2024 – 2025	Jusqu'à CHF 350	5% CHF 351 à CHF 700	7,5% dès CHF 701
2022 – 2023	Jusqu'à CHF 350	5% CHF 351 à CHF 500	7,5% dès CHF 501
2019 – 2021	Jusqu'à CHF 250	5% CHF 251 à CHF 500	7,5% dès CHF 501
2011 – 2018	Jusqu'à CHF 250	5% CHF 251 à CHF 500	8,5% dès CHF 501
1995 – 2010	Jusqu'à CHF 200	5% CHF 201 à CHF 500	8,5% dès CHF 501
1990 – 1994	Jusqu'à CHF 100	5% CHF 101 à CHF 500	9,5% dès CHF 501
1980 – 1989	Jusqu'à CHF 100	4.5% CHF 101 à CHF 500	8,5% dès CHF 501
...			
1895 – 1904			10.8% (0.9% / mois)
1880 – 1894			12% (1% / mois)
1875			15% (1.25% / mois)
1873 – 1874			12% (1% / mois)

Valeur des prêts accordés par catégorie de prêt

	Taux zéro				Taux réduit – 5%				Taux normal – 8.5% / 7.5%				Total	
	Valeur		Nombre	%	Valeur		Nombre	%	Valeur		Nombre	%	Valeur	Nombre
2025	199'770	3.0%	918	25	329'920	4.6%	620	17	6'625'210	92.6%	2187	59	7'154'900	3'725
2024	220'030	3.7%	1000	28	367'510	6.2%	682	19	5'337'150	90.1%	1887	53	5'924'690	3569
2023	202'450	4.4%	986	30	168'080	3.7%	375	11	4'222'120	91.9%	1930	59	4'592'650	3291
2022	166'500	4.5%	809	29	135'710	3.7%	307	11	3'374'060	91.8%	1630	59	3'676'270	2746
2021	91'575	2.4%	574	21	212'305	5.6%	557	20	3'517'990	92.0%	1666	60	3'821'870	2797
2020	70'690	2.7%	466	22	172'850	6.6%	446	21	2'388'775	90.7%	1169	56	2'632'315	2081
2019	106'860	3.1%	750	26	256'640	7.5%	686	24	3'050'540	89.4%	1456	50	3'414'040	2892
2018	106'580	3.3%	764	26	247'720	7.7%	660	23	2'865'820	89.0%	1495	51	3'220'120	2919
2017	132'355	4.1%	925	31	246'160	7,7%	667	22	2'838'405	88,2%	1429	47	3'216'920	3021
2016	138'300	3.9%	991	32	246'660	7.0%	664	21	3'139'430	89.1%	1471	47	3'524'390	3126
2015	142'680	4.1%	1039	32	252'335	7.3%	677	21	3'070'250	88.6%	1537	47	3'465'265	3253
2014	140'600	4.3%	1048	33	247'610	7.5%	661	21	2'896'230	88.2%	1490	47	3'284'440	3199
2013	136'575	4.0%	1006	32	233'610	6.8%	619	20	3'060'740	89.2%	1545	49	3'430'925	3170
2012	142'895	5.1%	1059	35	265'590	9.5%	715	23	2'384'390	85.4%	1289	42	2'792'875	3063
2011	156'885	5.2%	1161	35	291'550	9.7%	771	23	2'567'200	85.1%	1383	42	3'015'635	3315
2010	129'815	3.3%	1119	31	355'615	9.1%	1011	28	3'439'585	87.6%	1434	40	3'925'015	3564
2009	139'520	3.6%	1241	32	374'145	9.5%	1065	27	3'416'335	86.9%	1578	41	3'930'000	3884
2008	93'605	3.1%	830	25	373'715	12.4%	1066	32	2'535'335	84.4%	1447	43	3'002'655	3343

Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Vente à la fonte	Vente en banque	Vente gré à gré (après-vente)
2025	572	CHF 872'486	CHF 92'579	CHF 11'600	CHF 64'800 (26 obj.)
2024	604	CHF 563'600	CHF 45'763	CHF 7'649	CHF 34'467 (31 obj.)
2023	697	CHF 477'250	CHF 40'063	CHF 56'119	CHF 6'790 (17 obj.)
2022	637	CHF 473'085	CHF 82'781	CHF 4'143	CHF 4'770 (8 obj.)
2021	358	CHF 473'270	CHF 20'827	CHF 270	CHF 23'740 (24 obj.)
2020	214	CHF 170'905	CHF 29'810	CHF 1'587	CHF 9'880 (4 obj.)
2019	191	CHF 160'290	CHF 32'560	CHF 5'644	--
2018	407	CHF 301'145	CHF 39'489	CHF 6'638	--
2017	470	CHF 392'025	CHF 87'740	CHF 2'237	--
2016	345	CHF 350'500	CHF 43'388	CHF 11'681	--
2015	319	CHF 178'830	CHF 28'586	CHF 7'243	--
2014	339	CHF 285'705	CHF 37'660	CHF 1'609	--
2013	448	CHF 379'170	CHF 106'420	CHF 4'940	--
2012	615	CHF 423'235	CHF 127'369	Incl. fonte	--
2011	597	CHF 424'975	CHF 213'973	Incl. fonte	--
2010	600	CHF 459'070	CHF 200'199	Incl. fonte	--
2009	681	CHF 471'715	CHF 217'530	Incl. fonte	--
2008	674	CHF 497'365	CHF 167'741	Incl. fonte	--

Statistique annuelle des opérations quotidiennes

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'engagement (nouveaux prêts)	2 743	3 295	3 569	3 725
Nombre de dégagement (prêts restitués)	2 572	2 665	2 954	3 359
Nombre d'opération d'acomptes	2 981	3 063	3 606	3 637
Soit nombre d'opération aux guichets	**8 296**	**9 028**	**10 129**	**10 721**
Nombre d'opération avec le CCP	3 088	3 810	4 372	4 446
Soit nombre d'opérations traitées	**11 384**	**12 838**	**14 501**	**15 167**
Nombre d'opération avec les cartes de débit	**465**	**581**	**657**	**899**
Nombre de téléphone répondu	**3 127**	**3 573**	**4 380**	**4 290**

ORGANISATION DE LA CPPG

Préambule

Le présent rapport annuel rend compte des activités de l'exercice 2025. Toutefois, pour en saisir pleinement la portée et comprendre les évolutions en cours au sein de la Caisse publique de prêts sur gages, il est nécessaire de replacer certains événements dans leur contexte et d'évoquer leurs conséquences au-delà de la clôture de l'exercice.

L'été 2025 a été marqué par une dénonciation citoyenne adressée à la Cour des comptes, qui a ensuite entrepris un examen sommaire de la Caisse publique de prêts sur gages. Par ailleurs, la gouvernance a connu un premier changement avec le départ de la vice-présidente, Madame Elisabeth Brodard, le 30 septembre 2025, à laquelle Monsieur Jérémy Annen a succédé dès le 1er octobre 2025. Monsieur Mohanad Farjani a également rejoint le Conseil d'administration en mars 2026.

Les choses se sont accélérées au printemps suivant. Le 31 mars 2026, la Cour des comptes a rendu son rapport. Quelques semaines plus tard, la Présidente Lorella Bertani ainsi que l'Administratrice Déléguée Lynn Bertholet ont présenté leur démission avec effet immédiat au 15 mai. C'est le 27 mai 2026 que Fabienne Bertolucci a été nommée Présidente par le Conseil d'État à la tête du Conseil d'administration, marquant l'ouverture d'une nouvelle étape pour l'institution.

Au-delà de ces remaniements, la CPPG a été victime, en avril 2026, d'un vol portant sur des biens dont la valeur de marché est estimée à environ 750 000 CHF. Une plainte pénale a immédiatement été déposée et l'enquête est en cours pour déterminer les circonstances de cet événement et en établir les responsabilités. Cette affaire aura un impact évident sur l'exercice 2026 et fera l'objet d'un suivi particulier.

Ces événements, dont les prémices trouvent leur origine en 2025, ont profondément influencé la Caisse et constituent le point de départ des transformations qui sont en cours.

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (CPPG) est un établissement autonome de droit public non subventionné possédant la personnalité juridique, inscrit au registre du commerce. Elle est un organisme indépendant placé sous la surveillance du Conseil d'État de Genève et bénéficiant de la garantie de l'État de Genève.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005, entrée en vigueur le 1er janvier 2006 (recueil systématique genevois D 2.10), ainsi que par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) du 22 septembre 2017, entrée en vigueur le 1er mai 2018.

Ces lois sont complétées par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'État le 29 mars 2006, et des directives internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration.

2. Conseil d'administration

Conformément à la LOIDP, le Conseil d'administration a été renouvelé en 2024. La présente législature a commencé le 1er février 2024 et se terminera le 31 janvier 2029.

Le Conseil d'administration de la CPPG compte 9 membres nommés par le Conseil d'État, proposés comme suit :

- En principe, 1 membre par parti représenté au Grand Conseil, et choisi par lui.
- 2 membres choisis par le Conseil d'État.

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2025)

		En fonction depuis
Présidente	Mme Lorella Bertani **	1er juin 2014
Vice-président	M. Jérémie Annen	1er février 2024
Secrétaire	M. Alan Torselletti	1er février 2024
Adm.–déléguée	Mme Lynn Bertholet **	8 décembre 2021
Membre	Mme. Rosa Rodrigues	1er février 2024
Membre	Mme Natalya Bandurova	1er février 2024
Membre	M. Peter Loosli	1er décembre 2018

** choisis par le Conseil d'État

La Présidente, le Vice-président, le Secrétaire et l'Administratrice-déléguée se réunissent en tant que Bureau de l'établissement pour préparer les dossiers présentés au Conseil d'administration ou gérer les cas particuliers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), les administrateurs sont enregistrés auprès d'un organisme d'autorégulation (ARIF en 2024).

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2025, l'effectif du personnel, direction incluse, était de

- quatre postes à 100%, un poste à 70% et un poste à 75%
- soit 5,45 ETP
- composé de deux femmes et de quatre hommes.

La CPPG est entreprise formatrice depuis 2022.

Les importants travaux de rénovation engagés par la Caisse publique de prêts sur gages ont conduit à ne pas accueillir d'apprenti durant l'année 2025.

En parallèle, la CPPG a renforcé ses effectifs avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice et d'un nouveau collaborateur, contribuant ainsi au développement et à la continuité de ses activités.

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement approuvé par le Conseil d'administration.

Pour les jours d'exposition et celui de la vente aux enchères, l'effectif est renforcé par des aides externes et du personnel d'une société de sécurité privée.

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'État, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2025, les conditions étaient les suivantes :

Prêts jusqu'à CHF 350.–	Sans intérêt
Prêts de CHF 351.– à CHF 850.–	5% l'an
Prêts de plus de CHF 850.–	7 ½% l'an
Droit d'engagement (ou frais fixes)	6%, unique

En 2025, le montant des prêts à taux réduit a été augmenté de 150.– pour passer de 700.– à 850.– francs.

En juin 2023, le Conseil d'administration a arrêté les objectifs suivants :

Prêts sans intérêt	25 à 30% du nombre de prêts octroyés (pour 4 à 5% des montants prêtés)
Prêts à taux réduit	20 à 25% du nombre de prêts octroyés
Prêts à taux normaux	50% du nombre de prêts octroyés

Pour tenir compte de l'évolution des taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½% au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2025.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

Depuis 2022, l'organe de contrôle de révision des comptes est la société « SFER » à Genève. Cette société remplit les exigences légales d'agrément définies dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Depuis 2024, au vu des faibles risques en termes de blanchiment d'argent, notamment en raison de ses activités et des montants prêtés, la CPPG est soumise à une révision LBA tous les 3 ans. La période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 a été révisée par FIDESMA Sàrl en février 2024. La prochaine révision aura lieu au début 2027 et couvrira les années 2024 à 2026.

Le Conseil d'État est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

6. Obligations légales

En raison des activités de la CPPG et de son statut de droit public, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA,
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistrés auprès de l'ARIF.

Les responsables LBA et LIPAD sont choisis parmi la direction de l'établissement.

L'administratrice-déléguée est la représentante LBA remplaçante.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG),

Au 31 décembre 2025, six actifs (quatre hommes et deux femmes) étaient assurés.

8. Transactions avec l'État de Genève

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'État de Genève depuis le 1er janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de fonds de roulement sont gérés par ce système.

Le crédit maximum disponible est depuis le 15 septembre 2025 de deux millions cinq cent mille francs (CHF 2'500'000. —), des augmentations temporaires renouvelables étant possibles.

Conformément à l'article 1 de la Loi sur la Caisse publique de prêts sur gages, l'État de Genève garantit, en qualité de caution simple au sens de l'article 495 du Code des obligations, à concurrence d'un montant maximum de deux millions cinq cent mille francs (CHF 2'500'000. —), le paiement des sommes dues en capital et intérêts à la banque Raiffeisen Genève.

9. Analyse des risques

Le tableau des risques est mis à l'ordre du jour et revu lors de séances du Conseil d'administration.

10. Approbation des comptes

Les comptes 2024 ont été approuvés par le Conseil d'État le 20 août 2025.

11. Autres informations relatives à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Hormis des séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients (succession répudiée, faillite personnelle, etc.) la CPPG n'a plus de procédure judiciaire importante en cours au 31 décembre 2025.



© FRED MERZ / LUNDI13

société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Caisse publique de prêts sur gages

Genève

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels de l'exercice 2025

Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch

société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la

Caisse publique de prêts sur gages

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *Caisse publique de prêts sur gages,* comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi suisse (CO) et aux dispositions ad hoc de la LCPG (loi sur la caisse publique de prêts sur gages).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent notamment le rapport d'activité.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à la NAS-CH 890 et à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 avril 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision s.a.

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Jocelyne Favre
Experte-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels 2025

Caisse publique de prêts sur gages Genève

Bilan au 31 décembre
(chiffres exprimés en CHF)

ACTIF		2025	2024
Actif circulant			
Liquidités		**281'783.05**	305'251.50
Prêts sur gages		**9'556'364.94**	8'281'021.21
Provision pour pertes sur prêts sur gages		**-161'600.00**	-166'000.00
Autres créances à court terme		**7'298.50**	0.00
Comptes de régularisation actif		**26'634.39**	16'835.40
		9'710'480.88	8'437'108.11
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Locaux		**718'000.00**	718'000.00
Rénovation en-cours des locaux		**1'101'979.10**	0.00
Autres rénovations		**75'670.00**	90'805.00
Mobilier et Matériel		**89'297.14**	19'126.45
Installations fixes		**1.00**	1.00
Equipement informatique		**22'075.55**	22'815.23
		2'007'022.79	850'747.68
Immobilisations financières			
Part sociale Raiffeisen		**200.00**	200.00
Fonds rénovation PPE		**19'925.55**	80'450.95
		20'125.55	80'650.95
Immobilisations incorporelles			
Programmes informatiques		**25'081.20**	22'829.60
		25'081.20	22'829.60
		2'052'229.54	954'228.23
	TOTAL	**11'762'710.42**	9'391'336.34

Caisse publique de prêts sur gages Genève

Bilan au 31 décembre
(chiffres exprimés en CHF)

PASSIF	2025	2024
Engagements à court terme		
Dettes à court terme		
Bonis non périmés	**240'833.72**	181'691.10
Régie, avance rénovation PPE	**60'530.00**	0.00
Autres dettes à court terme	**9'877.40**	36'641.78
	311'241.12	218'332.88
Comptes de régularisation		
Comptes de régularisation passif	**67'660.85**	71'945.49
	67'660.85	71'945.49
Provision à court terme		
Provision pour litiges et recours	**28'000.00**	60'000.00
	28'000.00	60'000.00
	406'901.97	350'278.37
Engagements à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt		
Crédit Raiffeisen	**1'700'000.00**	1'000'000.00
Emprunt hypothécaire BCGE	**2'400'000.00**	1'400'000.00
Fonds rénovation PPE	**19'925.55**	80'450.95
	4'119'925.55	2'480'450.95
Autres dettes à long terme		
Avance Etat de Genève	**1'745'884.70**	1'361'474.27
	1'745'884.70	1'361'474.27
	5'865'810.25	3'841'925.22
Fonds propres		
Capital	**1'650'000.00**	1'650'000.00
Réserves provenant de bénéfices/pertes cumulés :		
- Réserve générale	**3'252'000.00**	3'252'000.00
- Réserve spéciale pour pertes sur réalisation de gages	**100'000.00**	100'000.00
- Résultat reporté	**197'132.75**	79'404.60
- Résultat de l'exercice	**290'865.45**	117'728.15
	5'489'998.20	5'199'132.75
TOTAL	**11'762'710.42**	9'391'336.34

Caisse publique de prêts sur gages Genève

Compte de résultat
1er janvier au 31 décembre
(chiffres exprimés en CHF)

	2025	***2025***	2024
	Résultat	***Budget***	**Résultat**
Produits d'exploitation			
Droits fixes	**429'294.00**	*390'000.00*	356'751.00
Intérêts	**616'562.59**	*500'000.00*	504'991.80
Produits des ventes	**237'376.60**	*150'000.00*	155'507.34
Autres produits sur prêts	**76'187.90**	*70'000.00*	68'692.03
./. TVA (TDFN)	**-27'109.00**	*-20'000.0*	-26'103.38
	1'332'312.09	*1'090'000.00*	1'059'838.79
Charges d'exploitation			
Charges sur prêts	**-31'113.72**	*-39'000.00*	-36'523.81
Charges de personnel	**-670'832.62**	*-600'000.00*	-532'848.40
Frais du Conseil d'administration	**-78'471.80**	*-60'000.00*	-89'435.80
Autres charges d'exploitation	**-206'609.50**	*-197'100.00*	-184'449.93
Amortissements	**-41'731.55**	*-43'200.00*	-40'320.24
	-1'028'759.19	*-939'300.00*	-883'578.18
Résultat d'exploitation	**303'552.90**	*150'700.00*	176'260.61
Résultat financier			
Produits financiers	**3.90**	-	1'418.95
Intérêts passifs	**-55'703.87**	*-41'450.00*	-37'709.00
	-55'699.97	*-41'450.00*	-36'290.05
Résultat ordinaire	**247'852.93**	*109'250.00*	139'970.56
Résultat hors exploitation et exceptionnel			
Revenus parkings	**22'070.00**	*26'600.00*	26'585.00
Bonis périmés	**12'024.27**	-	9'399.40
Produits/Charges hors exploitation	**34'094.27**	*26'600.00*	35'984.40
Produits exceptionnels/exercices antérieurs	**16'500.00**	*1'419.00*	20'000.00
Charges exceptionnelles/exercices antérieurs	**-43'981.75**	*-5'000.00*	-104'916.81
Constitution(-)/Dissolution(+) provisions	**36'400.00**	-	26'690.00
Produits/Charges exceptionnel(le)s	**8'918.25**	*-3'581.00*	-58'226.81
Résultat de l'exercice	**290'865.45**	*132'269.00*	117'728.15

Caisse publique de prêts sur gages Genève

Tableau de flux de trésorerie

(chiffres exprimés en CHF)

	2025	2024
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat de l'exercice	**290'865.45**	117'728.15
Amortissements	**41'731.55**	40'320.24
Diminution(-)/Augmentation(+) des provisions	**-36'400.00**	11'000.00
Diminution(+)/Augmentation(-) des prêts sur gages	**-1'275'343.73**	-1'374'923.45
Diminution(+)/Augmentation(-) des autres créances	**-17'097.49**	-5'392.85
Diminution(-)/Augmentation(+) des autres dettes	**88'623.60**	-21'096.83
Total 1	**-907'620.62**	-1'232'364.74
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissement(-)/Désinvestissement(+)		
- Immobilisations corporelles	**-1'188'383.26**	-31'539.18
- Immobilisations financières	**60'525.40**	-
- Immobilisations incorporelles	**-11'875.00**	-20'317.00
Total 2	**-1'139'732.86**	-51'856.18
Flux de trésorerie de financement		
Diminution(-)/Augmentation(+) des engagements financiers	**2'084'410.43**	1'068'554.57
Diminution(-)/Augmentation(+) du fonds de rénovation PPE	**-60'525.40**	-
Total 3	**2'023'885.03**	1'068'554.57
Variation des liquidités (total 1 + total 2 + total 3)	**-23'468.45**	-215'666.35
Justificatif variation des liquidités au bilan		
Liquidités en début d'exercice	**305'251.50**	520'917.85
Liquidités en fin d'exercice	**281'783.05**	305'251.50
	-23'468.45	-215'666.35

Caisse publique de prêts sur gages Genève

Tableau de la variation des fonds propres de l'exercice 2025

(chiffres exprimés en CHF)

	Capital	Réserve générale	Réserve pour perte sur réalisation de gages	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Valeurs au début de l'exercice	**1'650'000.00**	**3'252'000.00**	**100'000.00**	**79'404.60**	**117'728.15**	**5'199'132.75**
Répartition de l'exercice précédent	-	-	-	117'728.15	-117'728.15	**-**
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	290'865.45	**290'865.45**
Valeurs à la fin de l'exercice	**1'650'000.00**	**3'252'000.00**	**100'000.00**	**197'132.75**	**290'865.45**	**5'489'998.20**

Tableau de la variation des provisions de l'exercice 2025

(chiffres exprimés en CHF)

	Valeur au début de l'exercice	Utilisation (a)	Constitution (b)	Dissolution (c)	Variation de l'exercice (a)+(b)+(c)	Valeur à la fin de l'exercice
Provision pour pertes sur prêts	**166'000.00**	-	45'600.00	-50'000.00	**-4'400.00**	**161'600.00**
Provision pour litiges et recours	**60'000.00**	-22'681.20	28'000.00	-37'318.80	**-32'000.00**	**28'000.00**
Total	**226'000.00**	**-22'681.20**	**73'600.00**	**-87'318.80**	**-36'400.00**	**189'600.00**

Caisse publique de prêts sur gages
Genève

Annexe aux comptes annuels 2025

1. Général

La Caisse publique de prêts sur gages (CPPG), créée par la loi du 22 juin 1872, est constituée en établissement de droit public, sous contrôle et avec la garantie de l'Etat de Genève. Elle accorde des prêts sur gages mobiliers, tels que bijoux, montres, métaux précieux et marchandises diverses.

2. Déclaration attestant la moyenne annuelle des emplois

Le nombre d'emploi à temps plein en moyenne annuel durant les exercices 2025 et 2024 n'a pas dépassé les 10 collaborateurs.

3. Bases d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les Swiss Gaap RPC conformément à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 15 décembre 2010 définissant le périmètre d'application des normes susmentionnées. Les Swiss Gaap RPC sont appliquées dans leur intégralité.

4. Principes d'évaluation des postes du bilan

- **Liquidités** : Les liquidités sont intégralement libellées en francs suisses.

- **Prêts sur gages** : Les prêts sont intégralement libellés en francs suisses. Ils sont présentés à leur valeur de solde dû au 31 décembre, additionnée des intérêts courus.

- **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire. Le seuil d'activation retenu pour les immobilisations corporelles est fixé à CHF 3'000 (par objet ou groupe d'objets).

Rénovations	5 %
Mobilier et Matériel	20 %
Installations fixes	10 à 20 %
Equipement informatique	20 %

 Le Conseil d'administration a estimé que la valeur résiduelle des locaux était atteinte. Par conséquent aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ce bien depuis l'exercice 2021. Les travaux de rénovation entrepris dès 2025 seront amortis en 2026 à la fin des travaux.

- **Immobilisations incorporelles :** Il s'agit des logiciels et développements informatiques évalués à leur prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire aux taux de 20%. Seules les améliorations supérieures à CHF 3'000 sont activées et amorties.

- **Bonis non périmés :** Ce poste est constitué du solde net en faveur des emprunteurs après réalisation de la vente aux enchères des actifs mis en gage. Au terme du délai légal de 5 ans (article 8 de la loi cantonale sur la Caisse publique de prêts sur gages - D 2 10) les bonis qui n'ont pu être distribués sont acquis définitivement à l'établissement.

Caisse publique de prêts sur gages

Genève

Annexe aux comptes annuels 2025

5. Transactions avec l'Etat de Genève

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1er janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Un 2e avenant à la convention du 12 avril 2018 est entré en vigueur le 15 septembre 2025 avec une limite de crédit fixée à CHF 2'500'000.00 (CHF 1'500'000 précédemment). Cette limite est utilisée à concurrence de CHF 1'745'884.70 au 31 décembre 2025 (CHF 1'361'474.27 au 31 décembre 2024).

En outre, l'Etat de Genève garantit dès le 15 septembre 2025, à concurrence maximum de CHF 2'500'000.00 (CHF 1'500'000 précédemment) en qualité de caution simple au sens de l'article 495 du Code des obligations, le crédit contracté par la CPPG auprès de la Banque Raiffeisen pour financer sa trésorerie, crédit utilisé à concurrence de CHF 1'700'000 au 31 décembre 2025 (CHF 1'000'000 au 31 décembre 2024).

6. Actifs mis en gage et dettes à long terme

Les locaux de la CPPG, portés au bilan pour CHF 718'000.00 font l'objet d'une grosse rénovation en 2025 et 2026. La restauration en-cours, activée pour CHF 1'101'979.10 sera amortie dès 2026.

Dès lors, le financement hypothécaire pré-existant de CHF 1'400'000 auprès de la BCGE a été porté à un montant maximum de CHF 3'400'000, garanti par des cédules hypothécaires de même montant. Au 31 décembre 2025, la dette hypothécaire s'élève à CHF 2'400'000, au taux fixe de 1.15 % l'an net pour la première tranche de CHF 1'400'000 et 1.95% pour la 2e tranche de CHF 1'000'000.

7. Valeur d'assurance incendie

	2025	2024
	CHF	CHF
Immeuble (PPE 121.06 o/oo)	**2'460'425.00**	2'127'542.00
Biens meubles : - Conservation ordinaire - Coffre-fort résistant au feu	 **500'000.00** **18'500'000.00**	 500'000.00 10'500'000.00

La CPPG détient des gages qui garantissent les prêts à ses propres risques. La valeur assurée par la CPPG est égale à 150% du montant du prêt, quelle que soit la valeur du gage ou de son estimation.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

La CPPG est affiliée à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

En dérogation à la norme Swiss GAAP RPC 16, la CPPG n'enregistre pas dans ses comptes annuels, l'impact du déficit de la Caisse de prévoyance. Le degré de couverture de la CPEG, selon l'art. 44, al. 1 OPP2, est estimé au 31 décembre 2025 à 79.3% (au 31 décembre 2024 : 76.6%).

Caisse publique de prêts sur gages

Genève

Annexe aux comptes annuels 2025

9. Analyse des risques

Le tableau de surveillance des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration pour suivi.

10. Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs

	2025	2024
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	CHF	CHF
Présidente CPPG, abandon jetons 2024	**15'000.00**	-
Charges sociales y relatives	**1'500.00**	-
Avocat, honoraires à payer sur litiges prêts, devenus sans objet	**-**	20'000.00
	16'500.00	20'000.00

11. Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs

	2025	2024
Charges exceptionnelles	CHF	CHF
Honoraires et frais divers engagés sur litiges en cours	**- 22'681.20**	-
Zendata, investigation IT	- **6'918.40**	-
Prestataire externe pour consultations spécifiques	- **5'067.20**	-
Charges exceptionnelles en raison rénovation des locaux (surveillance spécifique et location bureaux à des tiers)	- **3'998.20**	-
Notaire, émoluments servitude parkings	- **2'648.45**	-
Perte sur prêt litigieux	- **2'668.30**	-
Litige en cours	**-**	- 80'274.51
Sigma Legal, avis de droit pour clients en situation irrégulière	**-**	- 8'204.00
DirectionPlus, assessment membre de direction	**-**	- 6'161.70
Livre des 150 ans de la CPPG	**-**	- 5'840.00
Divers	**-**	- 436.50
	- 43'981.75	- 104'916.81

12. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucun changement pour l'exercice 2025 par rapport à 2024, à l'exception de l'adaptation comparative de l'exigibilité des dettes au passif du bilan.

Caisse publique de prêts sur gages
Genève

Annexe aux comptes annuels 2025

13. <u>Organe d'autorégulation</u>

La Caisse a changé d'Organisme d'autorégulation (OAR) pour la surveillance de la Loi sur le blanchiment d'argent. Elle a quitté la FINMA et a obtenu son affiliation le 7 mai 2018 auprès de l'ARIF (Association Romande des Intermédiaires Financiers) dont le siège est à Genève.

14. <u>Evénements importants survenus au cours de l'exercice et impact financier après la date du bilan</u>

Courant 2025, suite à une alerte citoyenne, la Cour des comptes, sur la base des éléments transmis, a décidé d'examiner les allégations reçues. A la suite de ses premières analyses, la Cour a également décidé d'étendre le périmètre de son intervention aux activités propres de la CPPG, et plus particulièrement la gestion courante de l'inventaire des biens mis en gages.

La Cour des Comptes a délivré le 31 mars 2026 suite à son examen, un communiqué de presse ainsi qu'un rapport, documents disponibles sur son site. Le Conseil d'administration de la CPPG ne s'est pas encore prononcé sur l'impact financier résultant des conclusions de la Cour des Comptes.



cppg.ch
Rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève
Rue Adrien-Lachenal 6, 1207 Genève
Correspondance: CPPG, Case postale 3097, 1211 Genève 3